

AAC NewCap

Société par Actions Simplifiée
au capital de 821 700 euros
Siège social : 71 rue Charles Pillet
71000 MACON

898 496 138 RCS MACON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DATE DU 1^{er} DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Et le premier décembre à seize heures trente,

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Laurent CHEVALIER	41 085 actions
- Madame Elise PERRIER	41 085 actions
TOTAL	82 170actions

Madame Elise PERRIER préside la séance en sa qualité de Présidente.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- le rapport du Président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Madame la Présidente déclare que ces mêmes pièces ont été tenues à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les délais légaux.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs à donner.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Directeur Général :

Monsieur Laurent, Jacques CHEVALIER, né à ROANNE (LOIRE), le 5 juillet 1968, demeurant : 46 rue des Grasses 69450 SAINT CYR AU MONT D'OR.

Pour une durée illimitée à compter du 1^{er} décembre 2023.

Le Directeur Général exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

L'assemblée générale décide de reporter à une prochaine décision la fixation de la rémunération de Monsieur Laurent CHEVALIER en sa qualité de Directeur Général.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet de procéder à toutes les formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et les dirigeants.

Laurent CHEVALIER

Elise PERRIER
Associée

Elise PERRIER
Présidente

Laurent CHEVALIER

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

*Bon pour acceptation des fonctions
de directeur général*

LP